



Comme chaque année depuis 2014, le Festival les Chemins de photos® expose des photographes-auteurs dans une vingtaine de communes de l'ouest audois, au cœur de la région Occitanie. L'association D119, organisatrice du Festival, lance un appel à candidatures, à l'issue duquel les dossiers retenus par le jury seront exposés de début juin à début octobre 2024 en plein air et en grand format. Deux prix, respectivement de 500€ et 300€, offert par Picto Toulouse, partenaire du festival, à valoir sur des travaux photos, seront décernés lors de la semaine d'ouverture du Festival.

Cette 11^{ème} édition a pour objectif d'aller vers plus d'innovation et de travail d'auteur, tout en gardant une diversité qui a fait jusqu'ici le succès du festival.

Aucun thème n'est imposé

A noter dans cette édition 2024, à Belpech, un **ZOOM SUR : les femmes photographes**.

Candidatures

Peuvent candidater pour la 11^{ème} édition du Festival les Chemins de photos® 2024,

- Tout-e photographe-auteur-e, sans condition d'âge, ni de nationalité
- Les collectifs
- Les ancien-ne-s participant-e-s, même primé-e-s lors des éditions précédentes

Chaque candidat peut proposer 2 séries maximum.

Le jury sélectionnera les dossiers sur les critères de la qualité artistique, la cohérence d'une vision d'auteur, s'inscrivant dans la modernité et l'originalité.

Les frais de candidature sont de 20€ pour 1 série, puis de manière dégressive 30 € pour 2 séries, à régler sur le site www.cheminsdephotos.com. Aucun remboursement des frais ne sera fait en cas de non-sélection.

L'Association D119 édite les séries à ses frais sur supports d'extérieur bâches ou PVC dans des formats pouvant aller de 60x80 cm à 180 x 180cm en fonction du lieu final d'exposition.

Jury

Un jury international, indépendant de l'Association D119, organisatrice du Festival, composé de professionnels de l'image, sélectionnera les séries retenues. A titre d'information, la composition du jury 2023 est visible sur le catalogue, consultable sur le site du festival www.cheminsdephotos.com.

Calendrier

15 septembre 2023	Ouverture des inscriptions
15 décembre 2023 à minuit	Date limite de réception des dossiers
16 décembre 2023 – 29 février 2024	Sélection des dossiers
Mars 2024	Annonce des résultats

Composition du dossier

Le dossier de participation pour le Festival les Chemins de photos® 2024 sera composé **obligatoirement** des éléments suivants :

- **Le formulaire de candidature**, à télécharger directement en ligne sur le site www.cheminsdephotos.com
- **Une série de 12 photographies** (JPEG qualité max / Longueur 1920 pixels dans la plus grande dimension, poids 800 Ko max par image, RVB)
Les photos seront nommées avec le titre de la série et un numéro indiquant l'ordre de succession des images.
Pas de nom d'auteur, ni de signature sur les photos, pour préserver l'anonymat lors de la phase de sélection.
- **Une photo originale extraite de la série** (JPEG qualité maximale / 300 dpi) qui représentera la série dans le catalogue du Festival et les diverses communications liées à l'évènement.
La photo sera nommée avec le titre de la série et le nom de l'auteur.
- **Une biographie/CV de l'auteur-e au format PDF**
- **Un texte anonyme format PDF et JPEG, expliquant la démarche et la série présentée** (800 signes max)
- **Une photo de l'auteur-e/autoportrait** (format carré / longueur : 1920 pixels)
- **La cotisation de 20€ ou 30€, selon le nombre de séries envoyées**, à régler sur le site www.cheminsdephotos.com. **Le récépissé du paiement** est à joindre au dossier de candidature. Pour les collectifs, le règlement doit être au même nom que le dossier de participation.

Le dossier complet aura impérativement une taille inférieure à 15Mo. Il devra être envoyé par We-Transfer (ou équivalent) à l'adresse mail suivante : jury@cheminsdephotos.com. Vous recevrez ainsi un message de confirmation de téléchargement qui servira d'attestation de bonne réception de votre dossier.

Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite sera refusé, ainsi que les dossiers de plus de 15Mo ou à copier depuis votre site Internet, le cloud ou en pièce jointe de courriel.

En cas de sélection, un complément de dossier sera demandé pour confirmer votre participation et les éléments associés vous seront envoyés.

- Une convention remplie et signée
- Les photographies (JPEG qualité max / 300 DPI / mise en page dans le format d'impression retenu) seront à envoyer directement à l'imprimeur.

Responsabilités et devoirs

La participation au Festival Les chemins de photos® 2024 implique :

- L'acceptation de la convention/règlement qui sera fournie aux photographes sélectionnés après publication des résultats,
- La présence des photographes de la région Occitanie particulièrement, aux vernissages de leurs séries et aux regroupements qui seront prévus. L'auteur-e peut également organiser une rencontre avec le public à la date qu'il/elle souhaite,
- La promotion du Festival les Chemins de photos® sur ses propres réseaux sociaux.

Contact

Informations : d119@cheminsdephotos.com

Téléphone : +33 6 95 20 58 16

Chemins de photos est une marque déposée de l'Association D119 – Aude (11)

Tout savoir sur les Chemins de photos : www.cheminsdephotos.com

Inscrivez-vous à la lettre d'information pour connaître l'actualité, les évènements, etc.